

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n° 25/2019****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR
L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE EN CONFORMITÉ ERP DE LA SALLE
COMMUNALE LE CERCLE**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	19
Excusés :	4
Pouvoirs :	1
Votants :	20

SÉANCE DU 13 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 13 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Hélène GARDET, Jean-Pierre MAURIN, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Nathalie D'ESQUERMES.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Manon DEGLI INNOCENTI, Théodore PAPPALO, Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie CHABERT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°58/2017 du 16 novembre 2017, le Conseil Municipal l'a autorisé à acquérir la partie et le terrain situé sous le Cercle de la Fraternité. Cette salle reçoit régulièrement du public ainsi que diverses associations. Monsieur le Maire rajoute que cette acquisition permet d'agrandir la salle du Cercle d'une trentaine de m². Des travaux sont donc nécessaires ce qui permettra de recevoir plus de personnes et d'améliorer leur confort, par l'installation de toilette, d'un vestiaire et d'une kitchenette. Un aménagement du sous-sol permettra plus de rangement. Une seconde sortie de secours sera créée.

Le montant prévisionnel global des travaux pour cette opération est de 224 900€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES

Coût des travaux comprenant la maîtrise d'œuvre	224 900 € HT
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (30 %)	67 470 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (30%)	67 470 €
Fonds de concours sollicité auprès de la CASA (20%)	44 980 €
Part communale HT	44 980 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE des travaux à exécuter ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat la plus large possible, si possible à hauteur de 30 % du coût de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

DIT que les dépenses sont prévues au budget.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

